

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 16 MARS 2016**

**SEANCE OUVERTE A 20 H 00**

**Présents :**

- M. José NODA GONZALEZ, Président
- Mmes Nathalie HENRIOD, Dominique HOWALD, Irène MAIO, Véronique MOULLET  
BOUCHARDY, Edith ZBINDEN DUVILLARD
- MM. Bertrand FUMEAUX, Jonathan CHRISTIN, Philippe ELTSCHINGER, Hamidou HAMA,  
Livio LANZA, André PHILIPP, conseillers

**Exécutif :**

- M. Dominique NOVELLE, maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

**Absent excusé :**

- M. Yannick NOVELLE, conseiller

**Procès-verbal :**

- M. Loris PILLET, secrétaire communal

**ORDRE DU JOUR**

- I. PRÉSENTATION DU BILAN 2015 DE LA POLICE MUNICIPALE PAR LA CHEFFE DE POSTE, MADAME SABINA RITTER
- II. APPROBATION DU P.V. DE LA DERNIÈRE SÉANCE
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

\* \* \* \* \*

Le président, Monsieur NODA GONZALEZ, ouvre la séance à 20 h. 00. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence. De plus, il salue et remercie Madame RITTER, sergente-majore et cheffe de poste de la police municipale de Bernex et Monsieur ZARRILLO, caporal pour leur présence et leur donne la parole.

---

## **I. PRÉSENTATION DU BILAN 2015 DE LA POLICE MUNICIPALE PAR LA CHEFFE DE POSTE, MADAME SABINA RITTER**

Madame RITTER explique qu'en règle générale c'est elle qui fait la présentation sur les actions menées durant l'année écoulée, mais pour cette fois, il s'agira du caporal ZARRILLO qui est le responsable du secteur comprenant la commune d'Aire-la-Ville.

Monsieur ZARRILLO commence par présenter l'organigramme de la police municipale. Le poste est composé d'une cheffe de poste, d'une secrétaire, d'un remplaçant chef de poste ainsi que de cinq agents fixes et de deux remplaçants. Deux agents sont affectés à Confignon, deux le sont à Avully (8h/semaine =20%.) et deux à Aire-la-Ville (4h/semaine =10%).

Monsieur ZARRILLO rappelle que le travail de la police municipale est un travail de proximité et de prévention et qu'il est possible de faire appel à eux également en dehors des heures d'ouverture.

Les horaires du service :

Lundi – Vendredi	07 :00 – 17 :00	
Vendredi soir	18 :30 – 24 :00	(assuré par la patrouille intercommunale de Bernex/Plan-les-Ouates)
Samedi	18 :30 – 24 :00	(assuré par la patrouille intercommunale de Bernex/Plan-les-Ouates)

Divers actions et services ont été menés sur et pour la commune d'Aire-la-Ville en 2015 :

- Patrouilles ;
- Surveillances de l'école ;
- Ilotage ;
- Contrôle de circulation ;
- Fléchage et signalisation ;
- Mise en place de radars préventifs ;
- Travail administratif et guichet ;
- BPA (bureau de prévention des accidents)

L'action école a pour objectif de renforcer les présences aux abords de l'école lors des entrées et sorties et de contrôler par la même occasion la circulation sur la rue du Vieux-Four. De plus, une présentation de la police municipale est faite aux élèves de 5P pour les sensibiliser aux dangers et pour les familiariser avec cette entité et ceux qui y travaillent.

L'action circulation a pour objectif de contrôler le stationnement sur le chemin de Mussel et devant le commerce à l'enseigne « Le croissant timbré ». L'action souhaitée par les membres de l'Exécutif d'Aire-la-Ville n'a pas pour but d'être répressive mais plutôt d'être préventive.

Des radars préventifs ont été disposés sur la rue du Vieux-Four du 21 avril 2015 au 5 mai 2015 et du 11 novembre 2015 au 20 novembre 2015. De plus, un contrôle de circulation a également été effectué le 22 avril 2015 de 7H15 à 8H30. Madame RITTER dit qu'il n'y a pas tellement d'abus et que la majorité des véhicules ont une allure très acceptable dans le village. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'installer des radars répressifs. Madame RAMBACH souhaite savoir à partir de quand un radar répressif peut être installé. Madame RITTER lui répond que cela dépend de la zone et qu'en général la limitation doit être outrepassée à plus de 10 km/h.

Monsieur APOTHELOZ ajoute que cela n'est pas vraiment nécessaire sachant que les infractions ne dépassent pas les 40 km/h et qu'elles sont pour la majorité relevées durant les heures de pointe. D'après lui, un radar préventif a déjà un bon effet sur la vitesse des automobilistes transitant par la commune.

L'action seniors a pour objectif de faire de la prévention auprès des personnes ayant 70 ans et plus. En effet, 53 personnes ont été visitées en 2015 suite à l'envoi de courriers prévenant de la visite des agents municipaux. Lors de ces visites, des conseils sont prodigués sur les façons de réagir lors d'événements particuliers. Monsieur ZARRILLO dit que le retour est vraiment positif et que l'action est très appréciée par les aînés.

L'action chiens a pour objectif, lors des patrouilles pédestres, de contrôler et de faire de la prévention auprès des propriétaires de chiens.

En 2016 diverses actions vont être menées :

- Action chiens ;
- Présentation aux élèves de 5P ;
- Contrôle aux abords des écoles ;
- Contrôle de la circulation ;
- Contrôle PREDIRe (prévention-dissuasion-répression) ;
- Action seniors.

Madame RITTER dit que les actions peuvent être modifiées selon l'attente de la mairie et que si certains Conseillers ont des volontés particulières, il serait judicieux d'en faire part à l'Exécutif pour pouvoir mettre en place des actions ciblées et adaptées à la commune.

Monsieur ZARRILLO demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le bilan 2015 ou concernant les objectifs 2016.

Monsieur HAMA souhaite savoir s'il est possible de les appeler en dehors des heures d'ouverture lorsqu'un individu se parque de façon récurrente sur une place réservée aux personnes à mobilité réduite. Monsieur ZARRILLO lui répond qu'après les heures d'ouverture les interventions d'urgence sont prioritaires, mais qu'en effet cela est possible.

Monsieur ZARRILLO dit qu'il est préférable, dans la mesure du possible, de leur communiquer les jours, si cela se répète de façon récurrente, pour qu'ils puissent organiser un passage sur le lieu.

Madame HOWALD souhaite connaître l'avancée du projet de la police municipale de la Champagne. Madame RITTER lui répond qu'elle doit encore « démarcher » plusieurs communes pour leur expliquer le projet, et que malheureusement toutes les communes n'approuvent pas cette idée. Le projet ne sera pas concrétisé pour l'année 2017. Monsieur APOTHELOZ ajoute que le projet n'est pas abandonné en ce qui concerne la commune d'Aire-la-Ville.

Monsieur PHILIPP aimerait savoir si la police municipale de Bernex pense faire quelque chose quant au passage sous-terrain de la piste cyclable de Bernex, qui très souvent est jonchée de bouts de verres et autres. Madame RITTER lui répond qu'en effet ils sont au courant, mais qu'il s'agit d'une responsabilité cantonale. Elle précise que la voirie de Bernex est tout de même envoyée sur place pour nettoyer la zone et explique qu'il n'est pas possible d'intervenir avec une simple suspicion, mais qu'il faut pouvoir être là et prendre les auteurs en flagrant délit.

Madame MAIO demande si les agents sont armés. Monsieur ZARRILLO lui répond qu'ils n'ont pas d'armes à feu mais des bombes au poivre ainsi que des matraques.

Madame MOULLET souhaite savoir si une action est possible pour les cyclistes roulant d'Aire-la-Ville à Bernex et qui prennent beaucoup de risques à rouler sur la route et non sur la piste cyclable prévue pour ce trajet. Madame RITTER lui répond qu'une action est effectivement possible. Monsieur ZARRILLO dit qu'il est plus judicieux d'observer les heures de passage régulier et d'en avertir la police municipale. En effet, cela facilite l'intervention ou la sensibilisation.

Monsieur NODA aimerait savoir à quoi est due la baisse de certaines activités sur la commune. Madame RITTER lui répond que cela dépend des années, des priorités et des attentes.

Monsieur APOTHELOZ rappelle que toutes les actions réalisées sur la commune sont accomplies en 4 heures par semaine.

Madame RITTER informe que pour les années à venir, leur objectif sera de diminuer le temps passé à faire de l'administratif.

Monsieur le Président remercie Madame RITTER ainsi que Monsieur ZARRILLO pour leur présentation.

Départ à 20h43

## **II. APPROBATION DU P.V. DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Monsieur le Président demande si tous les Conseillers ont bien reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal et si celui-ci amène des questions ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

## **III. RAPPORT DES COMMISSIONS**

Madame MAIO présidente de la commission « Sociale, humanitaire, petite-enfance, parascolaire, école » intervient et donne la lecture de son rapport concernant la commission du 10 mars 2016.

Texte du rapport :

« La séance s'est déroulée en deux parties :

**La première partie a concerné l'organisation de la fête des promotions** avec des représentants des enseignants de l'école, de l'association des parents d'élèves et de l'amicale des sapeurs-pompiers.

La fête aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juillet, et la partie officielle débutera à **18h00**.

Une réflexion a été entreprise concernant une amélioration autour des repas, particulièrement au niveau de la quantité et de leur **accessibilité aux participants jusqu'à 21h.30 voire 22h.00**. Une prochaine réunion aura lieu mi-mai afin d'organiser les détails quant à ces repas.

**La seconde partie réunissait uniquement les membres de la commission et elle concernait le projet de crèche à Aire-la-Ville.**

Un document retraçant l'historique du projet de la crèche à Aire-la-Ville de 2010 à ce jour, a été élaboré par Madame Rambach et envoyé aux conseillers de cette commission, anciens et nouveaux. A ce jour :

Le plan financier et le projet qui avaient été présentés au mois de juin 2014 ne sont plus d'actualité. Pour les partenaires, il n'y aurait que la commune de Cartigny qui louerait éventuellement une, voire deux places. Les communes d'Avully, Avusy et Chancy sont en train de réfléchir ensemble à un projet de crèche. La commune de Russin a rejoint la commune de Dardagny pour son projet de crèche à La Plaine.

La commune a un crédit d'étude de CHF 200'000.00 voté par l'ancien Conseil municipal pour ce projet de crèche.

La commune n'a plus que 3 places de crèche louées à Confignon, (il y en avait quatre jusqu'en août 2015), et elles sont amenées à disparaître progressivement, car la commune de Confignon en a besoin pour ses propres habitants.

Pour obtenir des renseignements sur une éventuelle construction, Madame RAMBACH a rencontré Madame GABUS THORENS, Magistrate en charge de la Petite enfance à Confignon, et Madame ANDERSSON, Directrice de la crèche de Confignon pour discuter de la crèche qu'ils ont dans leur commune, et savoir dans quelle mesure notre commune pourrait s'associer avec eux pour l'exploitation de notre éventuelle crèche. Suite à ces entrevues, Monsieur KUNZ, secrétaire général de Confignon est en train de préparer un plan financier pour notre projet, avec plusieurs projections (construction pour 15 places, 30 places, participation des parents, etc.).

Ces chiffres seront une bonne base de travail pour la commission et nous permettront d'aller de l'avant et d'aller discuter avec d'autres communes ou autres pour leur vendre ou leur louer des places.

Je profite en tant que présidente de cette commission et de tout notre comité de remercier Madame Rambach pour son grand investissement.

Pour terminer, merci de m'avoir écoutée aussi longtemps et je vous repasse la parole Monsieur le Président. »

Le président demande si d'autres commissions se sont réunies. Cela n'étant pas le cas, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

---

#### **IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Monsieur NOVELLE prend la parole, il a en effet plusieurs communications.

Il informe le Conseil que des travaux auront lieu au niveau de l'arrêt de bus sur la colline aux oiseaux le samedi 2 avril 2016 dans le but de ne pas trop perturber les TPG. Ces travaux concernent la réfection de l'éclairage public de la colline.

Monsieur NOVELLE informe les Conseillers sur l'avancée de la réfection des abords du terrain d'Inline. Les plexiglass sont en commande pour les bancs des pénalités ainsi que pour ceux des joueurs. La pose d'une bande en matière synthétique rouge sur les filets situés derrière les buts sera également programmée. Ces petits travaux devraient être terminés entre la fin mars et mi-avril 2016.

Monsieur NOVELLE explique avoir pris contact avec le service de surveillance des communes pour avoir plus d'informations quant à la diffusion des procès-verbaux des commissions. Désormais, les PV de commissions ne seront transmis qu'aux commissaires des commissions respectives et non plus transmis à l'ensemble des conseillers. Lorsque qu'un président de commission informe les Conseillers sur une séance passée il devra le faire sous forme de rapport qui devra être présenté lors des Conseils municipaux et celui-ci sera ensuite publié sur le Cmnet. Les procès-verbaux des commissions peuvent également faire office de rapport, mais cela doit être décidé en début séance.

Concernant les propositions individuelles, Monsieur NOVELLE dit que dorénavant toute demande doit être réalisée sous la forme de motion et présentée aux Conseillers pour être traitée le jour même pour savoir si cette dernière est refusée, traitée immédiatement ou renvoyée en commission. L'Exécutif rentrera en matière pour une réponse que si cette dernière est présentée sous cette forme comme l'indique le règlement du Conseil municipal. Monsieur NOVELLE dit que cette façon de faire n'est qu'une mise en application du règlement du Conseil municipal. Cela a pour but de responsabiliser, valoriser la fonction des Conseillers municipaux et permet une avancée plus rapide du dossier. Madame RAMBACH rajoute que le projet n'a pas besoin d'être finalisé mais que l'idée doit être suffisamment complète pour rédiger une motion.

Madame MOULLET souhaite savoir s'il est possible de nommer les membres de l'Exécutif si besoin lors de la réalisation d'une motion qui nécessite une prise d'information auprès de diverses entités. Monsieur APOTHELOZ répond positivement.

Monsieur APOTHELOZ informe les Conseillers qu'il est possible de s'inscrire pour la 39<sup>ème</sup> course pédestre des Conseillers de 4 km qui aura lieu le 23 avril 2016 à Bernex. Il rappelle que les frais d'inscription sont pris en charge par la mairie et qu'il est possible de courir en équipe de 3 voire 4 Conseillers. Madame HENRIOD dit qu'il est également possible d'y participer seul. Monsieur APOTHELOZ lui répond qu'il est en effet possible de courir seul mais qu'une équipe serait tout de même plus appréciée pour courir sous les couleurs de la commune. Les informations relatives à cette course sont disponibles au secrétariat.

De plus, il informe que le 11<sup>ème</sup> tournoi de football des élu-e-s genevois-es aura lieu le samedi 11 juin 2016 à Cartigny et que le délai d'inscription est au 29 avril 2016. Les informations relatives au tournoi de football sont disponibles au secrétariat.

Monsieur APOTHELOZ informe les Conseillers que sur plusieurs panneaux de signalisation routière, aux abords de la commune un symbole autoroute a été ajouté. Pour plus d'informations, il a pris contact avec la direction cantonale du génie civil mais a été renvoyé à la direction cantonale de la signalisation routière qui l'a informé qu'il s'agissait d'une demande de l'office fédéral des routes étant donné que des travaux sont prévus dans le tunnel de Confignon pour 2016 et celui de Vernier pour 2017. En cas de perturbation les automobilistes pourront être redirigés. Monsieur APOTHELOZ a fait la demande pour que ces nouvelles indications routières soient mises sur un fond orange qui signifie qu'elles sont provisoires.

Monsieur APOTHELOZ informe les Conseillers qu'il est possible pour eux d'utiliser leur compte de messagerie du Cmnet. Les documents seront toujours ajoutés sur l'intranet, mais l'information de cette mise à jour ne se fera plus via leur adresse mail privée mais bien via celle du Cmnet. Il est désormais nécessaire et conseillé que chacun aille la consulter régulièrement pour se tenir informé.

De plus, les procès-verbaux des commissions ne seront plus ajoutés sur le Cmnet mais seront remplacés par les rapports de commission rédigés par les présidents et présentés lors des séances du Conseil municipal.

Monsieur CHRISTIN demande s'il n'est pas possible de filtrer les ayant droits pour la lecture des procès-verbaux des commissions. Monsieur APOTHELOZ lui répond qu'il n'est pas possible de le faire et que l'utilisation de la messagerie à l'avantage d'être plus sécurisé.

Monsieur APOTHELOZ explique que pour y accéder il faut passer par l'adresse internet qui leur a été transmise et se connecter avec le mot passe déjà utilisé. Il rappelle également qu'un mode d'emploi leur a été transmis et que le secrétariat est à disposition de tous à tout moment en cas de problème avec le Cmnet.

---

## **V. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

Madame HENRIOD souhaite savoir si la mairie a eu une demande concernant des chaussures de ski oubliées sur le parking lors de la sortie du 12 mars 2016. Madame DUPERRIER lui répond positivement et se chargera de les rendre à leur propriétaire. De plus, Madame HENRIOD dit que tout s'est bien passé et que les gens sont contents de pouvoir avoir le choix quant aux stations proposées.

Madame HOWALD souhaite savoir si l'Exécutif a la volonté d'installer des panneaux « interdit aux chiens » sur et aux alentours de la zone sportive. En effet, elle dit avoir observé des gens se promener et rester dans la zone avec leur chien. Monsieur NOVELLE lui répond qu'à ce jour l'Exécutif n'a rien entrepris. Par contre, Monsieur NOVELLE invite Madame HOWALD à élaborer une motion dans ce sens, comme il l'a dit dans ses communications au point 4 de l'ordre du jour.

Madame HOWALD a une autre proposition concernant le parcage sauvage lors des manifestations à la salle polyvalente. Monsieur NOVELLE réitère sa communication et demande à ce que cela soit présenté sous la forme d'une motion.

Madame HOWALD dit qu'elle n'est pas satisfaite avec cette nouvelle façon de procéder car elle pense que cela va allonger les procédures.

S'en suit de manière générale une discussion animée sur la décision de l'Exécutif de faire appliquer le règlement du Conseil municipal.

Madame RAMBACH dit que cela peut paraître procédurier, mais un cadre légal existe et il faut le respecter. Elle invite tous les Conseillers à relire le règlement du Conseil municipal. Madame RAMBACH ajoute que si les règles sont appliquées cela donne de la légitimité aux Conseillers municipaux.

Monsieur NOVELLE ajoute qu'il n'invente rien mais qu'il ne fait qu'appliquer les points qui sont mentionnés dans le règlement du Conseil municipal et explique que cette façon de faire se pratique dans toutes les autres communes du canton.

Monsieur APOTHELOZ précise que le but d'une motion est de lancer une réflexion ou de proposer des idées à l'Exécutif.

---

**La séance est levée à 21 h. 35.**